



Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE MONTGERON
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : **N°23/14**
Affectation des résultats de l'exercice 2022 – Budget principal

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois d'avril à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, Mme NICOLAS, M. GOURY, Mme DOLLFUS, M. CORBIN, Mme GARTENLAUB, M. LEROY, Mme RAUNIER, Mme PLECHOT, M. LE TADIC, Mme NOURRY, M. NOEL, M. FERRIER, Mme MOISSON, Mme DALAIGRE, Mme MORIN, M. MAGADOUX, Mme CARLOS, Mme TEIXEIRA, Mme BENZARTI, Mme TOUCHON, M. LE MEUR, Mme DE SOUZA, M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, M. CROS, Mme NADJI, M. VEYRAT, M. MILOSEVIC

Absents ayant donné procuration :

M. DUROVRAY ayant donné procuration à Mme CARILLON
M. KNAFO ayant donné procuration à M. GOURY
M. MATTENET ayant donné procuration à Mme NICOLAS
M. SALL ayant donné procuration à M. CORBIN
M. SOUMARE ayant donné procuration à Mme DOLLFUS
Mme BILLEBAULT ayant donné procuration à Mme CIEPLINSKI



Mme DE SOUZA a été élue secrétaire de séance

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les résultats du Compte administratif 2022 exposés ci-dessous,

1) SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice	1 247 650,05 €
Résultat au 31/12/2021 reporté	-4 036 047,41 €
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au compte 001	-2 788 397,36 €
Restes à réaliser en dépenses	5 643 447,42 €
Restes à réaliser en recettes	4 210 914,17 €
Solde cumulé avec restes à réaliser	-4 220 930,61 €

2) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice	6 532 381,63 €
Résultat au 31/12/2021 reporté	4 129 494,21 €
Résultat cumulé	10 661 875,84 €

3) RESULTAT DE CLOTURE 6 440 945,23 €

Vu l'avis de la Commission municipale permanente en date du 05 avril 2023,

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

Abstentions : M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. CROS, Mme NADJI, M. VEYRAT, M. MILOSEVIC

DECIDE De reprendre sur le budget supplémentaire 2023 les résultats de clôture de l'exercice 2022 pour les deux sections.

DECIDE D'affecter l'excédent 2022 de la section de fonctionnement à hauteur du besoin de financement d'investissement fixé à 4 220 930,61 €, au compte budgétaire 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

DECIDE De reporter le déficit de la section d'investissement de l'exercice 2022 s'élevant à 2 788 397,36 € au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement (dépenses) ».

DIT Que le résultat de clôture globale excédentaire dégagé sur l'exercice 2022 de 6 440 945,23 € sera repris à la section de fonctionnement au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » sur le budget supplémentaire 2023.

DIT

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME


Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Île-de-France

